

Massages bien-être et professionnalisation

La Fédération Française de Massages Bien-Être (FFMBE), créée le 12 octobre 2004, a pour but de donner une existence juridique à une profession qui est dynamisée et portée par une clientèle toujours plus désireuse de gérer son stress, de se relaxer et de s'offrir des instants de bien-être corporel.

C'est une clientèle exigeante qui recherche des praticiens en massages bien-être, formés et certifiés. Le métier de praticien en massages bien-être ne s'improvise pas. Une formation spécifique, des techniques corporelles de relaxation validées ainsi qu'une expérience pratique sont nécessaires.

Aujourd'hui, la Fédération Française de Massages Bien-Être regroupe de nombreux praticiens agréés en France et 19 écoles reconnues pour leur qualification et répondant au cahier des charges de la FFMBE.

Rappelons que la FFMBE a pour but :

- la défense de l'usager-consommateur de prestations de détente, de relaxation, réunies sous le terme générique «massages bien-être», afin que celui-ci puisse être massé où, quand et par qui bon lui semble,
- la promotion des massages bien-être,



Samir Saliba,
Président de la FFMBE.

- la défense de la pratique des massages bien-être, à l'exclusion de toute pratique médicale, paramédicale ou thérapeutique,
- la constitution d'un annuaire de praticiens en massages bien-être afin de répondre à la demande

croissante du public,
- la promotion, la réhabilitation et la légalisation des massages bien-être auprès des Pouvoirs Publics en tant que discipline distincte de la masso-kinésithérapie,
- le rapprochement avec des fédérations européennes et internationales ayant pour objectif de développer les massages bien-être.

**Fédération Française
de Massages Bien-Être.**
Tél. 09 64 31 86 36.
e-mail : contact
@ffmbe.fr
www.ffmbe.fr ■

